

# Réunion du Conseil Municipal de la Commune de Molitg Les Bains en date du 04 juillet 2017 à 18 h 30

**Présents** : Pacull, Raynaud, Sola, Tarrène, Marouby

**Absent** : Quès

**Procurations** : Laguerre à Sola, Marleix à Raynaud, Marecat à Pacull.

**Secrétaire de séance** : Raynaud

## **I – Désignation des délégués aux élections sénatoriales :**

- Candidats poste titulaire (1<sup>er</sup> tour)
  - o Raynaud : 5 voix
  - o Marouby : 3 voix

Mme Raynaud est élue Déléguée Titulaire.

- Candidats poste premier suppléant (1<sup>er</sup> tour)
  - o Sola : 3 voix
  - o Tarrène : 2 voix
  - o Marouby : 3 voix
- Candidats poste premier suppléant (2<sup>ème</sup> tour)
  - o Marouby : 3 voix
  - o Tarrène : 5 voix

Mme Tarrène est élue premier suppléant.

- Candidats poste deuxième suppléant (1<sup>er</sup> tour)
  - o Sola : 5 voix
  - o Marouby : 3 voix

M. Sola est élu deuxième suppléant.

- Candidat poste troisième suppléant (1<sup>er</sup> tour)
  - o Marouby : 3 voix
  - o 5 bulletins blancs
- Candidats poste troisième suppléant (2<sup>ème</sup> tour)
  - o Marouby : 3 voix
  - o Laguerre : 5 voix

M. Laguerre est élu troisième suppléant.

## **II – Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 10/04/2017 :**

Mme Raynaud demande au Maire quelles démarches administratives ont été faites auprès du trésorier payeur concernant les indemnités de l'Adjoint G. Quès ? M. le Maire répond que cela a été fait.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le compte rendu.

## **III – Finances - Décision modificative :**

Virement du 63 au 31 : 9 300 €

Dépenses d'investissement :

Article 165 + 1 000 € Article 615221 – 1 000 €

Virement de l'opération 63 à l'opération 39 : 2 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal vote les virements de crédits ci-dessus détaillés.

## **IV – Subventions :**

Notification de subventions attribuées à la commune pour l'aire de jeux du « cap de la vila ». 2 000 € au titre de la réserve parlementaire de M. Robert Olive et 10 548 € des services de l'état au titre de la DETR 2017.

Le Conseil municipal vote unanimement la demande d'une subvention de 4 000 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place d'une signalétique, verticale et horizontale, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

## **V – Modification du tableau des effectifs :**

1°) Monsieur le Maire rappelle que Mme Nicole Bigeat fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Des entretiens de candidats pour son remplacement ont eu lieu. Monsieur le Maire a retenu un postulant, pour lequel il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Voté à l'unanimité.

Personnel technique : discussion sur le remplacement d'un poste d'agent technique, suite au départ à la retraite de son titulaire.

Un débat suit sur les Contrats d'Avenir, pris en charge par l'État à hauteur de 80 %

Mme Raynaud demande une augmentation de salaire pour l'employé (agent titulaire) du service technique.

Mme Raynaud propose l'embauche d'un saisonnier pour les 3 mois, de juillet à septembre, en CDD et propose un appel à candidature.

M. Sola demande que soit fait appel à des entreprises de nettoyage et débroussaillage.

Mme Tarrène est favorable à des emplois ponctuels.

M. Marouby est lui favorable à l'embauche d'un seul agent.

La création d'un poste de saisonnier contractuel pour trois mois à temps complet est mise au vote : 5 pour, 2 abstentions (J-M Pacull et Marecat) .

#### **VI – Convention Route des Pins :**

Occupation du Domaine Public → Tuyauterie d'eau parcours Aller/Retour, de la nouvelle source à l'établissement thermal et des câbles électriques pour le pilotage de la source sous la résidence « Le Catalan » arrivé à la Départementale 14 – Carrefour de l'ancien chemin.

Le Conseil Municipal autorise, unanimement, le Maire à signer cette convention, consentie pour la somme de 0 €.

Mme Raynaud demande au Maire, qui participe aux réunions de la régie de l'eau ?

Le Maire répond : lui-même et M. Marouby et explique les financements et les dossiers en cours : 1°) Dossier carrefour vers la mairie. 2°) Forage pour 180 000 € (trois forages). 3°) La carole, plus de 180 m de fond peu de débit et mauvaise qualité de l'eau nous dit-il ?

Le Maire signale une autre possibilité envisageable avec la loi. Mosset a une source dont le trop plein se déverse à la rivière, pourrait nous alimenter en maillant le réseau de Mosset avec celui de Mollitg. C'est encours d'étude.

#### **VII – Cimetière**

Les concessions de terrains arrivent à expiration. Il est proposé le renouvellement des concessions au prix moyen de 120 € le m<sup>2</sup>. Le prix au m<sup>2</sup> est à définir.

Le Conseil Municipal propose le renouvellement des concessions cinquantenaires, centenaires ou perpétuelles. Une nouvelle recherche des tarifs sera effectuée.

#### **VIII – Questions diverses :**

Mme Raynaud demande au niveau du caveau dépositaire communal. Cela fait 9 ans qu'après avoir fait l'historique au conseil sur un élu actuel qui est en possession d'un caveau communal.

Elle demande une location de ce caveau, qui est due à la commune, pour une somme de 200 €. Nous lui accordons un sursis avec une date butoir en octobre 2017.

Une demande a été faite auprès d'une famille qui a une concession de terrain à rétrocéder, pour pouvoir y transférer le corps. Vote à l'unanimité.

M. Sola demande où nous en sommes avec la débroussailleuse communale.

Le Maire lui précise qu'une machine va être ramenée fin juillet 2017.

M. Sola demande à propos de la commission des travaux : Les voisins du cimetière famille Durand, veulent faire déplacer les containers des ordures ménagères et sélectifs récemment habilités !

M. Sola propose de voter au CM de ne pas déplacer le local à ordures ménagères. Il demande, ainsi que Mes Tarrène et Raynaud la plus grande transparence au niveau des commandes.

Mme Tarrène demande que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal : « Le container du Cimetière ».

La séance est levée à 20 heures.